



Depuis le premier janvier 2013, de nombreux changements sont intervenus dans la construction, que ce soient les études thermiques, afin de vérifier la conformité à la réglementation RT2012, ou l'obligation de faire contrôler la construction en fin de travaux, afin de s'assurer que l'ensemble des artisans ont travaillé suivant les normes.

Pro Eco Conseil et l'ensemble de ses partenaires vous accompagnent pour la réalisation d'un test de perméabilité à l'air en cours de chantier, afin de corriger en amont, la construction, pour que le test d'étanchéité final soit une formalité.

La réalisation du test d'infiltrométrie en cours de travaux, est un gage de qualité pour votre construction, et vous permettra d'avancer vers le test final, en toute sérénité. Cependant, nous ne vous conseillerons que rarement de réaliser le test intermédiaire. En effet, le test intervenant en cours de travaux, de nombreuses fuites d'air ne sont pas encore obturées, et d'autres fuites peuvent également apparaître par la suite.

Pourquoi choisir Pro Eco Conseil ?



-  Visite et suivi avec un thermicien unique
-  Bureau d'étude thermique certifié OPQIBI RGE
-  Logiciel d'étude thermique certifié
-  Assurance décennale